

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif, le Département a voté une enveloppe de 85 000 € (programme n° 10568) dans le cadre de l'aide à la restructuration des structures hydrauliques et de 300 000 € au titre des subventions de fonctionnement.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 800 000 € a également été votée au budget primitif (programme n° 10281) dans le cadre du programme départemental d'hydraulique agricole.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour répartir les crédits.

1 – Animation du Contrat de canal « du Comtat à la Mer »

Aujourd'hui, les structures de gestion collective, dont l'objet initial essentiel est le transport et la répartition de l'eau, se retrouvent actrices principales d'enjeux qui dépassent largement leurs vocations premières : alimentation de nappes, paysage, prévention des inondations...

Pour faire face à ces mutations, la nécessité de mettre en place, dans le respect de l'autonomie des structures concernées, une gestion plus globale et collective de l'eau dans une dimension territoriale s'impose de plus en plus aux gestionnaires des canaux.

La démarche Contrat de Canal proposée par l'Agence de l'Eau répond à cette nécessité, avec l'objectif de faire connaître et reconnaître les effets induits directs et indirects bénéfiques du système « irrigation gravitaire – pratiques culturelles », mais aussi d'intégrer les nouveaux usages et d'impliquer les nouveaux acteurs, tout en programmant mieux les investissements nécessaires à la pérennité des ouvrages.

Pour mémoire, par délibération en date du 12 avril 2013, la Commission permanente a voté un soutien financier au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS) à hauteur de 52 200 € en fonctionnement et 9 975 € en investissement pour la réalisation de la première phase du contrat de canal « du Comtat à la mer ».

Aujourd'hui, il convient de finaliser ce contrat de canal au travers de la charte d'objectifs et du plan d'actions pour l'année 2018 avec le souci d'une meilleure gestion de la ressource, d'une reconnaissance de l'importance de l'irrigation pour l'aménagement du territoire et l'environnement et d'une professionnalisation des structures gestionnaires de canaux. Une convention jointe en annexe au rapport formalise notre intervention.

Compte tenu de l'importance de ce contrat pour l'avenir hydraulique de la région Nord-Alpilles, je vous propose d'intervenir au profit du SICAS (Présidente : Gisèle RAVEZ - adresse : Traverse du Cheval Blanc - BP 93 - 13533 SAINT-REMY-DE-PROVENCE) à hauteur de :

- 30% sur un coût de chargé de mission de 80 000 € soit 24 000 € l'Agence de l'Eau intervenant à hauteur de 50%,
- 6 000 € soit 30% de 20 000 € pour les matériels et équipements (GPS ; logiciel...) nécessaires à cette mission.

2 – Pratiques agricoles et ressource en eau sur la moyenne et la basse vallée de l'Arc

La qualité des eaux de l'Arc présente des concentrations en produits phytosanitaires supérieures aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Arc souligne l'importance de l'accompagnement des agriculteurs pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Afin d'inciter au développement de pratiques plus respectueuses de la ressource en eau sur la moyenne et la basse vallée de l'Arc, une enquête agricole est nécessaire afin de définir les pratiques existantes, les secteurs prioritaires et les typologies de systèmes d'exploitation agricole.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (Dossier AC n° 008048 - Président : Serge ANDREONI – SABA Rond-point de Provence Route de Pourrières 13530 TRETTS) propose la réalisation de cette étude dans le but de définir les actions prioritaires à entreprendre et notamment le développement de l'agriculture biologique en tenant compte de caractéristiques techniques, géographiques, réglementaires et socio-économiques.

Ce plan d'action pourra prendre la forme de journées techniques, de diagnostics individuels de conversion à l'agriculture biologique, de la création d'un outil d'aide à la décision pour les agriculteurs et de la constitution de références utilisables pour d'éventuelles conversions à l'agriculture biologique.

Le coût de la prestation pour la réalisation de cette enquête agricole est estimé à 25 000 €; le Département est sollicité à hauteur de 15% soit 3 750 €, l'Agence étant sollicitée à hauteur de 50% et la Région à hauteur de 15%.

3 – Programme d'hydraulique agricole : réhabilitation des réseaux d'irrigation gravitaire de la commune de Salon-de-Provence

La modernisation des réseaux hydrauliques, en permettant aux agriculteurs d'avoir une gestion de l'eau plus performante, contribue au maintien d'un territoire à vocation agricole.

Les enjeux liés à l'hydraulique agricole rejoignent également les objectifs posés en termes d'aménagement du territoire : contribuer à assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable, l'irrigation et la prévention des inondations.

Ainsi, depuis 1990, le Département s'est engagé progressivement dans la mise en place d'une véritable politique de l'eau concertée, en partenariat financier avec l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau.

Les projets de confortement de canal présentés par les gestionnaires de canaux s'intègrent la plupart du temps dans le cadre de schémas directeurs.

C'est le cas du projet de confortement de canaux présenté par la commune de Salon-de-Provence (projet n° AC 007667) qui vient parachever les travaux réalisés depuis plus de dix ans, pendant toute la durée du précédent schéma directeur, sur les ouvrages hydrauliques et qui ont permis une économie d'eau estimée à plus de 6% par rapport aux volumes déclarés en 2016 à l'Agence de l'Eau.

Le projet consiste à intervenir sur les sections dégradées de quatre canaux gravitaires au moyen de murs de soutènement, de busage, de mise en tuyaux annelés ou en caniveaux.

Aussi, je vous propose d'intervenir à hauteur de 30% soit 19 902 € au profit de la commune de Salon-de-Provence pour un montant d'investissements s'élevant à 66 341 €

4 – Prorogation de subvention

Par délibération en date du 21/10/2016, le Département a accordé un crédit de 15 000 € à l'Association pour l'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles pour la réalisation du « Schéma territorial Crau Sud Alpilles de connaissance, valorisation et gouvernance autour des patrimoines et des acteurs des canaux d'irrigation ». Suite à la demande de l'Association, je vous propose de proroger d'un an, soit jusqu'au 31/12/2018, le délai de caducité de cette subvention, afin de permettre au porteur de projet de terminer son action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL